



Échos de l'AFPAD

Association des **F**amilles de **P**ersonnes **A**ssassinées ou **D**isparues
Association of the **F**amilies of **P**ersons **A**ssassinated or **D**isappeared

Mars 2011

Volume 8 • Numéro 1



SOMMAIRE	Page
Mot du président	2
Nouvelles du conseil d'administration	3
Bilan des activités	4
La part des membres	9
Témoignages - Testimony	10
Nos communiqués de presse	17
Nouvelles du sénat	18
Le mot de la fin	19

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis la parution du dernier bulletin, plusieurs activités ont été tenues dont certaines permettront à l'AFPAD d'avancer à grands pas.

Dès le 4 novembre dernier, votre président a été convoqué en comité parlementaire à Ottawa en rapport avec la défense du projet de loi C-343. Ce projet de loi modifie le code canadien du travail dans le but d'octroyer un congé non rémunéré pouvant aller de 52 à 104 semaines aux employés qui doivent s'absenter suite à la disparition de leur enfant mineur ou suite au décès de leur époux, de leur conjoint ou d'un enfant.

L'AFPAD a aussi souscrit aux modifications à la loi sur l'assurance emploi afin que ces personnes puissent toucher des prestations qui pourraient s'échelonner jusqu'à 52 semaines au lieu des 15 semaines actuellement prévues.

Le 26 novembre dernier, une rencontre importante a eu lieu au palais de justice de Montréal avec le personnel politique du cabinet du Ministre de la Justice, Monsieur Jean-Marc Fournier. Cette rencontre avait pour but de faire mieux connaître notre association au nouveau ministre de la justice et de le sensibiliser à nos besoins, notamment en matière financière. J'estime que cette réunion fut un vif succès. D'ailleurs, au lendemain de cette rencontre, des fonds furent dégagés afin de terminer l'année financière à flot. L'année 2011-2012 semble être prometteuse en matière de subvention provenant du Ministère de la Justice.

Au tout début de décembre 2010, soit le 2, j'ai été invité à prendre la parole lors d'une vigile se

tenant à Lennoxville dans le but de commémorer la tuerie en milieu scolaire qui avait eu lieu à l'École polytechnique de Montréal. Mon allocution a porté sur la violence faite aux femmes. J'avais alors à l'esprit différents cas vécus au sein de l'AFPAD.

Le 10 janvier 2011, j'ai prononcé un discours à l'occasion de l'agrandissement de la prison de Cowansville en Estrie. Notre association participait à la cérémonie en appui à des mesures fédérales permettant l'agrandissement de deux établissements de détention au Québec, soit Cowansville et Donacona.

Le 25 janvier, j'ai prononcé une conférence à l'Université de Montréal devant des étudiants en criminologie. La conférence portait sur toutes les actions mises de l'avant par l'AFPAD afin d'apporter du support à nos membres. J'étais accompagné par Élisabeth Laplante et Dolores Mallet, toutes deux membres de notre association. Elles ont apporté des témoignages touchants concernant leur drame respectif.

Peu de temps avant que je quitte puisque je vous avais annoncé ma démission durant la période des fêtes pour le 25 février 2011, j'ai croisé sur mon chemin celui qui allait devenir le premier directeur général de notre association, Monsieur Michel Germain. Une telle rencontre m'a permis de quitter avec la conscience tranquille... Je vous présente Monsieur Germain d'une façon un peu plus élaborée à la rubrique « Nouvelles du conseil d'administration ».

Quant à moi, je vous quitte le cœur gros. L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues m'a permis de grandir sur le plan personnel tout en essayant, avec mon équipe, de vous offrir le meilleur soutien possible.

Je reproduis ici ma lettre de démission datée du 28 décembre 2010 et je souhaite à tous un avenir à la hauteur de vos attentes.

Amitiés,

Michel Laroche
Président sortant

Lettre de démission du 28 décembre 2010

Comme le temps passe vite... Je réalise que j'ai accédé à l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues en septembre 2005 à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration. Après 4 1/2 ans comme administrateur et bientôt 1 an comme président, j'ai décidé, non sans émotion, de quitter l'AFPAD. Ma démission sera effective à compter du 25 février 2011 soit 1 an après

l'acceptation du mandat que Pierre-Hugues Boisvenu m'avait confié.

Même si je n'avais pas le statut de victime au sein de l'Association, j'ai tenté de comprendre la détresse des personnes affectées par des drames incompréhensibles. Je vous avoue avoir été à maintes occasions ému par autant de malheur. C'est donc avec conviction que j'ai épousé la cause de l'AFPAD et que j'ai travaillé avec acharnement.

Je me retire avec le sentiment d'avoir bien servi cette cause dans la mesure de mes capacités et de mes moyens.

Puis-je me permettre maintenant de faire un bref bilan de ce que j'ai pu réaliser en collaboration avec vous. Aux premières heures de mon arrivée dans l'Association, j'ai éprouvé énormément de satisfaction à informer sur le plan juridique les nombreuses personnes qui voulaient comprendre la complexité de l'univers de la justice. Les 4 1/2 ans que j'ai passés à tenter de mieux faire comprendre l'appareil judiciaire, particulièrement en matière criminelle, m'ont apporté beaucoup. J'espère que l'aide que j'ai pu fournir a contribué à rendre moins pénible la situation des personnes affligées.

Puis, ce fut la présidence en février 2010. À partir de ce moment-là, la relation d'aide que j'avais avec de nombreuses familles membres s'est amenuisée car j'ai dû principalement me consacrer à la gestion de l'organisation. Rappelons-nous le 1^{er} objectif que nous nous sommes fixés : asseoir l'Association sur des bases solides sur le plan de gestion. L'AFPAD a grandi rapidement et a pris des dimensions importantes. Il fallait en assumer une bonne gestion puisque nous existons grâce à la contribution du gouvernement et de l'argent du public et bien évidemment grâce à l'action bénévole de nous tous. Nous nous devons donc de dépenser parcimonieusement les ressources qui nous sont allouées. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens et cela nous permet d'affirmer que nous assumons une saine gestion de notre organisation.

Nous avons aussi tenté d'améliorer les services à nos membres en étant encore plus présents au quotidien en tissant des relations encore plus étroites avec eux.

Nous avons aussi comme objectif important d'améliorer notre financement. Le ministère de la justice y est allé d'une importante subvention en 2009-2010 et il y a tout lieu de croire que la subvention 2010-2011 nous permettra de bien terminer l'année budgétaire. Il a fallu démontrer au gouvernement que notre Association avait toute sa

raison d'être et je puis vous affirmer que les autorités du ministère de la justice l'ont compris et que nous ne devrions plus être obligés dans l'avenir, « d'aller monter les marches de l'Oratoire St-Joseph à genoux » afin de recevoir l'aide que l'on mérite pour les importants services que l'on rend à notre clientèle.

Nous devons regarder l'avenir avec optimisme. Notre Association évoluera proportionnellement aux efforts que nous y mettrons notamment en matière de financement. Peut-être devrons-nous mettre davantage nos membres à contribution.

Je tiens donc à vous remercier, vous, les membres du C.A. et vous, les employées de l'AFPAD, principalement nos deux coordonnatrices, Raymonde et Andrée, d'avoir cheminé avec moi durant cette dernière année et d'avoir réussi un tant soit peu à améliorer le fonctionnement de cette organisation essentielle à la cause des familles de personnes assassinées ou disparues.

J'en profite finalement pour vous offrir mes meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion de la nouvelle année.

Michel Laroche, B.A.L.L.L.

Président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues.

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Rencontres du C.A. et de l'exécutif

De façon à bien assumer la gestion de notre Association, le C.A. s'est réuni à 2 reprises depuis la dernière parution du bulletin soit le 14 novembre 2010 et le 6 février 2011.

De plus, trois rencontres de l'exécutif furent tenues le 13 octobre et le 15 décembre 2010 de même que le 15 janvier 2011. Ces rencontres permettent d'analyser en profondeur les dossiers dans le but de faire des recommandations au conseil d'administration et ainsi réduire le temps de séance du C.A.

2) Deux membres du C.A. ont quitté

Nous regrettons le départ de Madame Isabelle Gaston de même que celui de Monsieur Michel Massicotte. Madame Gaston agissait à titre d'administratrice. Nous comprenons fort bien les raisons de son départ. Nous la remercions d'avoir accepté de cheminer avec nous au sein du C.A. durant quelques mois.



Quant à Monsieur Massicotte, il faisait office de secrétaire trésorier. Il nous quitte après de nombreuses années passées au sein du C.A. Nous le remercions notamment pour sa contribution importante au niveau de la comptabilité de l'AFPAD.

3) Nouveaux membres se joignent au C.A

À l'occasion de la session du 6 février 2011, mesdames Maya Azzi et Gisèle Lapointe ont joint le C.A.

Madame Azzi jouera un rôle important puisqu'elle devient la nouvelle trésorière. Déjà, elle fut mise à contribution sur des dossiers majeurs.

Madame Lapointe, de la grande région de Québec, compte plusieurs années d'expérience au sein d'organismes sans but lucratif. Nous avons pu constater, dès notre première rencontre, qu'elle amènera une contribution précieuse au C.A.

4) Changement à la présidence

Suite à démission du président en date du 25 février 2011, le conseil d'administration a nommé Madame Leeza Pousoulidis et Monsieur Gilbert Tremblay à titre de présidents par intérim pour une période de 3 mois.

Je tiens à remercier sincèrement ces deux personnes d'avoir accepté d'assumer cette fonction de la plus haute importance et je leur souhaite un vif succès dans leur démarche pour améliorer encore le fonctionnement de cette si belle organisation.

5) Nomination d'un directeur général



Monsieur Michel Germain, le premier directeur général de l'AFPAD.

Monsieur Michel Germain, le nouveau directeur général, est entré en fonction le 14 février 2011.

Je suis heureux d'avoir rencontré sur ma route cette personne qui saura, j'en suis persuadé, donner un autre élan à l'AFPAD et en faire une des meilleures associations humanitaires au Québec.

Monsieur Germain a agi à deux reprises durant sa carrière comme directeur général d'organismes en relation d'aide notamment en toxicomanie. Il possède un diplôme en criminologie. Il a déjà œuvré à la Direction de la protection de la jeunesse et à maintes reprises durant sa carrière il fut appelé à travailler auprès des jeunes. Son implication dans le milieu gouvernemental constitue un atout pour notre association puisqu'il a déjà été porteur de dossiers majeurs dans l'appareil gouvernemental.

Il ne me reste qu'à lui souhaiter le plus grand des succès.

*Michel Laroche,
Président sortant*

BILAN DES ACTIVITÉS

Du 6 novembre 2010 au 28 février 2011

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

1- Le mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à nos familles membres et à nos fidèles supporteurs. Depuis la parution de notre dernier Bulletin en novembre 2010, plusieurs changements ont été réalisés au niveau de l'administration de l'AFPAD.

■ Départ de M. Michel Laroche à la présidence de l'AFPAD :

Un an a déjà passé depuis le remplacement du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu à la présidence de l'AFPAD. C'est ainsi que le 25 février 2010, Monsieur Michel Laroche s'était engagé pour un an à occuper le poste de président. Alors, un an plus tard, Monsieur Laroche a complété son mandat. Comme le temps passe vite! Au cours de son mandat, Monsieur Laroche s'est beaucoup investi afin d'améliorer la structure administrative de l'AFPAD ainsi que les services aux membres et plus encore.

Depuis plus de cinq ans, il a toujours été impliqué dans différents projets et a représenté

l'AFPAD avec brio. Nous remercions Michel Laroche de sa grande implication et de sa foi en l'avancement de notre cause. Un grand merci également à Diane Laroche, son épouse qui nous a également aidés dans différents dossiers d'aide juridique. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur à travers leurs projets de vie!

■ **Remplacement du président :**

Nous souhaitons bonne chance à Madame Élisabeth Pousoulidis et à Monsieur Gilbert Tremblay, qui occuperont la présidence intérimaire pour quelques mois. Ils sont déjà membres du conseil d'administration de l'AFPAD.

■ **Bienvenue au premier directeur général de l'AFPAD :**

Les employés de l'AFPAD ont eu le plaisir d'accueillir le premier directeur général de l'histoire de l'AFPAD, Monsieur Michel Germain. Ce dernier est entré en fonction à la mi-février 2011. Nous sommes très enthousiastes de travailler avec Monsieur Germain qui a, non seulement une très grande expérience à partager avec nous, mais aussi une foi en notre cause et un grand dynamisme. Alors, nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Germain et sommes convaincues que nous bâtirons ensemble de beaux projets et de nouveaux services pour nos membres.

2- Fichier des membres

En date du 10 février, notre association comptait 545 familles inscrites à notre fichier de membres. Le nombre a diminué pour différentes raisons, par exemple : le décès du membre, fin d'un dossier de disparition, le retrait demandé par le membre etc. Malheureusement, comme vous le savez, le crime ne prend pas de vacances et nous avons tout de même inscrit plusieurs nouvelles familles touchées par un homicide ou une disparition.

3- Demandes d'aide

■ **Demandes d'aide financière :** 3 demandes ont été faites :

-Frais de déplacement à la Cour, repas et hébergement pendant un procès

-Négociation des frais à demi-prix pour chambres d'hôtel pour un procès à Québec

-Frais pour nettoyage d'une scène de crime

N.B. Les demandes d'aide financières sont traitées « cas par cas » et ne sont pas toujours acceptées car différents critères doivent être rencontrés pour répondre aux exigences du comité d'analyse des demandes.

■ **Demandes d'aide psychologique :** 1 demande

-Une demande a été faite pour accéder à une thérapie faite par un psychologue que nous avons référé.

La plupart des autres demandes étaient plutôt de l'écoute active et du soutien moral directement au téléphone. Remarquons que ce genre d'intervention fait aussi partie de notre quotidien. Chaque semaine nous accordons quelques heures à ce type d'intervention dont le nombre est difficile à déterminer.

Parfois, l'appel débute par un sujet plutôt extérieur au besoin de la personne. Mais au fil de la conversation, le besoin d'écoute et de soutien fait surface. Nous nous faisons un devoir d'écouter les besoins mais lorsqu'il le faut, nous suggérons à nos membres de consulter un expert en psychologie afin de les aider plus en profondeur.

■ **Présence au salon funéraire et condoléances :** 3 présences et envoi de 6 lettres

Nous tenons d'abord à offrir toutes nos condoléances aux familles vivant un homicide. Nos pensées sont avec vous en ces moments difficiles.

Pour la dernière période, nous sommes déplacés à trois reprises :

-À Châteauguay, nous avons rencontré la maman et les proches du petit Jérémie Vézina. (Bruno Serre et moi-même) La famille a demandé que des dons soient faits à l'AFPAD.

-À Ste-Thérèse, nous nous sommes également rendus porter nos condoléances aux parents et aux proches de Mylène Dupuis. C'est Madame Dolores Mallet, membre et bénévole de l'AFPAD qui est allée rencontrer la famille qui a aussi demandé que des dons soient faits à l'AFPAD.

-À Sherbrooke, nos condoléances furent portées à la famille du jeune Nathan Garneau par Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu et son épouse.

Nous tenons à remercier ces familles d'avoir pensé à l'AFPAD pour les dons « In memoriam », ce geste nous aide à vous aider!

Six lettres de condoléances ont été envoyées pour les proches de victimes assassinées depuis novembre.

■ **Accompagnement à la Cour :** 1 demande

Deux journées ont été accordées pour un accompagnement au Palais de justice de Montréal dans un procès pour meurtre.

■ **Demande de conseils juridiques :** 6 demandes

Nos conseillers sont intervenus dans au moins 6 dossiers différents. Plusieurs interventions, rencontres, appels téléphoniques furent faits pour chacun des dossiers. Me Claude Laferrière a donné au

moins une trentaine d'heures de son temps au service de nos membres. Un grand merci à Michel Laroche et à Me Claude Laferrière pour leurs précieux conseils à nos membres.

■ **Demande d'information dans les dossiers de disparition** : 4 demandes

Trois demandes ont été faites dans des dossiers de disparition : celle d'un homme de 53 ans, d'un jeune homme de 26 ans et d'une jeune femme de 24 ans.

Dans le dossier de la jeune femme, nous avons eu la collaboration de la police de Québec et elle fut retrouvée saine et sauve au grand bonheur de sa mère.

En ce qui concerne les deux hommes, les dossiers sont toujours ouverts mais les résultats tardent à venir.

Une quatrième demande fut faite à propos d'ossements retrouvés et concernant la disparition d'une dame. La famille a été référée à la SQ.

Nous souhaitons beaucoup de courage et d'espoir aux familles de personnes disparues. Ne restez pas seuls, joignez-vous à d'autres membres de l'AFPAD. Si vous êtes en région éloignée, peut-être y-a-t-il d'autres membres dans votre coin de pays ? Appelez-nous, nous vous mettrons en contact avec une autre famille !

■ **Demande d'information dans les dossiers d'homicide** : près de 10 demandes

Environ une dizaine de demandes ont été faites en rapport à des questionnements dans des dossiers d'homicide. Plusieurs d'entre elles ont été transmises à nos conseillers juridiques et aussi à la Sûreté du Québec dans certains cas en particulier.

■ **Dossier IVAC** : 3 demandes

-Nous avons aidé à débloquent deux dossiers qui étaient en attente depuis 2 ans (cas d'homicide)

-Nous avons également répondu à une demande sur les droits d'obtenir des indemnisations pour le proche d'une victime

■ **Commission canadienne des libérations conditionnelles** :

-Des documents d'informations ont été acheminés à deux membres afin de les aider à se préparer à assister à une audience en libération conditionnelle et à faire la rédaction de lettres de témoignage devant les commissaires.

■ **Autres types de demande d'aide** :

Nous avons reçu différentes demandes d'aide concernant des causes ou sujets ne pouvant être traités par l'AFPAD. En voici quelques exemples :

-Demande d'une grand-mère dont les petits-enfants subissent de la violence de la part de leurs parents

-Violence conjugale

-Accident de la route et alcool au volant

-Fugue d'un jeune

4- Rencontre des familles

Nous projetons réaliser une grande rencontre des familles de l'AFPAD pour la région de Montréal aux alentours du mois d'avril 2011. Si quelques uns d'entre vous connaissent des conférenciers qui pourraient nous entretenir sur des sujets d'intérêt pour nos membres lors de cette prochaine rencontre, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en informer.

5- Déjeuner causerie

Depuis le dernier bulletin, deux déjeuners ont eu lieu à Montréal soit le 11 décembre 2010 et le 5 février 2011. Le prochain déjeuner causerie aura lieu samedi le 12 mars prochain à Montréal au même endroit que d'habitude.

Pour les membres qui n'ont jamais participé aux rencontres et aux déjeuners causeries, ne craignez pas d'y venir car lors de ces rencontres, il est permis de rire et de parler aussi d'autres sujets que des drames. De plus, soyez certains d'y être accueillis chaleureusement car toutes les personnes réunies se parlent en toute simplicité. Alors, nous vous attendons et ne soyez pas gênés d'y venir : il y a une première fois en tout !

6- Autres types de rencontres

Le 4 novembre, Michel Laroche a représenté l'AFPAD à Ottawa à une commission parlementaire portant sur la loi sur l'assurance-emploi.

Le 7 février dernier, nous avons reçu la visite de Madame Sue O'Sullivan, Ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels du Canada. Elle était accompagnée de Monsieur Louis Théorêt qui l'assistait dans sa tournée des organismes québécois qui aident les victimes d'actes criminels.

Nous avons également rencontré deux étudiantes de l'UQAM qui font partie d'un groupe de huit étudiants qui ont pour projet l'organisation d'un Spin-O-Thon au bénéfice de l'AFPAD au printemps. Ils font cette expérience dans le cadre de leur cours en marketing-recherche de commandites et organisation d'évènement de levée de fonds.

7- Conférences

Michel Laroche a donné récemment une conférence à l'Université de Montréal à des étudiants en criminologie. Le but était de faire connaître l'AFPAD et de sensibiliser les étudiants au vécu des

familles de victimes suite à une disparition ou à un homicide. Merci à Madame Dolores Mallet et à Élisabeth Laplante de s'être déplacées afin de donner leur témoignage aux étudiants qui ont beaucoup apprécié cette rencontre très enrichissante pour eux. Merci à Michel d'avoir présenté l'AFPAD.

Bruno Serre a aussi fait entendre son témoignage aux étudiants en criminologie de l'université de Montréal et ce, dans le cadre d'un cours en victimologie. Monsieur Serre a par la suite répondu aux questions des étudiants. Même si cette expérience est parfois douloureuse, elle permet de sensibiliser les étudiants quant à la réalité des familles des victimes qui sont rapidement oubliées mais dont la souffrance se prolonge.

Du côté du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, quatre conférences furent prononcées depuis novembre. Ce qui lui a permis de remettre 1 100\$ à l'AFPAD.

-Une conférence fut réalisée lors du «Dîner des Confidences» présentée par Communautés Solidaires au Centre municipal Mgr Laval à Beauport. A cette occasion, M. Boisvenu s'est vu remettre par l'organisme le prix « Humanitas ».



Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu reçoit le Prix Humanitas 2010 entouré du directeur général de Communautés Solidaires, Daniel Pelletier, du président Steeve Lachance et du parrain d'honneur, André Drolet. (Photo Michel Bédard)

-Une deuxième à East Angus, dans une école polyvalente pour les étudiants de Secondaire IV et V, dans le cadre du projet « Jeunes parlementaires »

-Deux autres conférences furent données dans le cadre des activités du parti conservateur à Brossard et à l'Île Perrot. Il faut noter que, dans ce type de conférence, la première partie traite de l'histoire personnelle de Monsieur Boisvenu et de l'histoire de l'AFPAD et

dans la deuxième partie, il parle à titre de sénateur et de différents aspects politiques.

8- Médias

L'AFPAD a été sollicitée pour commenter différents sujets. En voici quelques uns :

- Le dossier Lyne Massicotte
- Le dossier Julie Surprenant
- L'agrandissement de la prison de Cowansville
- Projet de Loi pour l'abolition de la « clause de la dernière chance »
- Dossier de la situation des procureurs de la Couronne

N.B. l'AFPAD ne répond pas d'emblée à toutes les demandes des médias, elle se concentre plutôt sur les sujets qui concerne l'avancement de sa cause.

9- Activités bénéfice réalisées

Le spectacle 'La force de l'entraide'

Le 18 novembre dernier a eu lieu à Longueuil le spectacle « La force de l'entraide ». Les spectateurs ont assisté à un encan d'objets de toutes sortes ainsi qu'à un spectacle de Tango haut en couleurs. Nous tenons à remercier l'organisatrice principale de cet événement, Madame Camille Babin ainsi que Mouffe, son alter égo.

Un grand merci aussi à Manuel Tadros qui a mené de mains de maître notre vente aux enchères et qui a su motiver les acheteurs par son humour et sa foi en notre cause.

Nous offrons nos remerciements à tous les responsables de l'École Jacques Rousseau qui nous ont accueillis, ainsi qu'aux étudiants qui nous ont préparé de savoureuses petites bouchées accompagnées de bon vin et tout cela, avec un grand professionnalisme. Bravo!

Il ne faut pas oublier de souligner l'implication de Marie Grégoire et des membres de sa famille ainsi que tous les bénévoles qui ont donné un accueil chaleureux à tous les spectateurs.

Un dernier merci et non le moindre à Denis Poirier et ses amis, qui nous encouragent depuis quelques années et continuent à croire en notre cause. Merci à tous de nous aider à poursuivre nos buts !

Le vignoble 'La Mission'

Depuis maintenant trois ans les propriétaires du vignoble La Mission amassent des fonds pour l'AFPAD. Ils ne sont pas riches mais ils sont généreux.

Ceux qui ont parcouru la route des vins se sont peut-être arrêtés dans la région de Brome-Missisquoi, à Brigham pour faire la dégustation de

leurs excellents vins et profiter du magnifique panorama dont jouit le domaine.

Il faut savoir qu'à La Mission, le montant perçu pour la dégustation est déposé dans la tirelire de l'AFPAD. Ainsi, ils ont remis 9 210\$ à ce jour.

Nous invitons nos familles qui parcourront la route des vins cette année à aller saluer ces amis de l'AFPAD et goûter leurs vins. C'est une manière bien agréable de faire un don à l'AFPAD.



Cette année, Jean-Christophe Hirsh et son épouse Myriam Goldstein ont remis un chèque de 2 800\$ au président de l'AFPAD Michel Laroche (Photo Diane Carlos)

10- Remerciements à nos bénévoles

Encore une fois, l'AFPAD tient à remercier du fond du coeur tous les bénévoles qui s'impliquent de près ou de loin pour faire avancer notre cause. Votre aide contribue grandement à la réalisation de notre mission pour venir en aide et soutenir les familles de victimes d'homicide ou de disparition.

11- Vos coordonnées sont importantes pour vous et pour nous

Vous avez déménagé ? Vous avez changé d'adresse courriel ou de numéro de téléphone ?

Dites-le nous ! Nous désirons garder contact avec vous pour vous informer de l'agenda de l'AFPAD et vous rencontrer à l'une ou l'autre de nos activités.

N.B. Il vous est aussi possible de publier sur le site web de l'AFPAD, la photo de votre proche qui a été assassiné ou est porté disparu. Pour nous, il est important de se rappeler nos proches et de les garder bien vivants dans la mémoire collective. Vous avez le choix, la décision vous appartient !

12- L'importance de vos témoignages

Comme vous le savez, vos témoignages sont non seulement importants pour vous mais aussi pour tous les membres et les autres non-membres à l'extérieur de l'AFPAD. Sans le savoir, vous faites du

bien à plusieurs personnes. Peut-être pourrions-nous avoir la chance de lire vos écrits dans la prochaine édition des Échos de l'AFPAD ? Pensez-y!

13- Conclusion

Comme vous pouvez le constater, l'association est en action et toujours aussi dynamique. Si vous avez des suggestions, idées, critiques, il vous faut nous le dire car nous aimons recevoir vos impressions et cela nous aide à améliorer notre travail ! Nous vous souhaitons un magnifique printemps rempli de nouvelles énergies et de projets ! N'oubliez jamais que le soleil brille aussi pour vous!

Raymonde Hébert, coordonnatrice

Sœur d'Hélène Hébert, 19 ans et demie

Assassinée le plus beau jour du printemps : 5 mai 1974

À cette époque, Michel Fugain chantait : « Chante la vie, Chante ! Comme si tu devais mourir demain ! »

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

14- Mot de la coordonnatrice de Québec

Bonjour à toutes nos familles membres et à nos lecteurs. Voici un bref résumé des principales activités réalisées depuis la publication de notre dernier bulletin.

15- Nouveaux membres

Nous avons accueilli une nouvelle famille qui vient de la région Mauricie Bois-Francs et dont le fils a disparu depuis octobre 2010. Nous tenons à vous souhaiter la bienvenue et vous souhaitons un bon courage dans cette douloureuse épreuve.

16- Demandes d'aide

■ **Demandes d'aide psychologique :**

Nous avons reçu une demande d'aide financière pour de l'aide psychologique suite à un refus de l'IVAC dans un dossier d'homicide.

■ **Accompagnement à la Cour :**

Nous avons accompagné à quelques reprises une famille dont un membre a été assassiné en 2003, pendant le procès du meurtrier au Palais de Justice de Québec.

■ **Demande de conseils juridiques :**

Une demande de conseils a été référée au conseiller juridique de l'association.

17- Rencontre des familles

■ Ateliers pour les membres

Les ateliers « Reprendre le pouvoir sur sa vie », ont été très appréciés de tous les participants. Nous tenons à remercier Madame Martine Boucher de son implication au sein de notre association.

■ Disparition de David Fortin : déjà deux ans

La famille de David Fortin est toujours sans nouvelle de lui. Le 10 février dernier, en collaboration avec Enfant Retour, la famille a fait publier la photo de David, vieillie numériquement. La photo a été produite dans le cadre du programme des Services nationaux pour enfants disparus de la GRC. Nous espérons que cette photo finira par apporter un dénouement positif à la famille de David.

■ Hommage à Marilyn Bergeron

Le 19 février dernier, quelques membres du C.A. et moi même avons assisté à une soirée en hommage à Marilyn.

Ce fut une soirée remplie de beaux témoignages de la part des parents de Marilyn, de sa famille et de ses amis. Un « pic » de guitare avec l'inscription Marilyn, a été remis à toutes les personnes présentes afin de souligner que Marilyn était avant tout, une passionnée de la musique ainsi qu'une merveilleuse interprète.

Des dons ont été amassés lors de cette soirée et remis à deux organismes soit : Enfant Retour ainsi qu'à l'AFPAD. Une somme de plus de 625\$ a été remise à chacun des deux organismes.

Nous tenons à remercier la famille Bécharde et Bergeron de nous avoir invités à cette soirée. Votre belle générosité a été fort appréciée et elle traduit bien votre amour pour Marilyn, vos espoirs et votre détermination à la retrouver.

18- Déjeuner causerie

Les déjeuners-causeries pour la région de Québec sont toujours aussi populaires. Le premier déjeuner-causerie de l'année 2011 a eu lieu le 29 janvier dernier. Avec un visiteur qui fut bien apprécié : le Bonhomme Carnaval!

Ce fut un moment réellement agréable, nous en avons profité pour prendre une photo en compagnie de nos membres et du Bonhomme, qui faisait sa tournée pour officialiser le début des festivités du Carnaval de Québec. Merci au Bonhomme d'avoir pris le temps de nous rencontrer!

Les déjeuners-causeries de la région Saguenay-Lac St-Jean se poursuivent en 2011. Ainsi, le premier déjeuner de l'année a eu lieu le 13 février à Chicoutimi avec une très belle participation de nos



membres. Les familles ont pu discuter et rire tout en dégustant un bon petit déjeuner. Merci aux participants pour ce beau moment qui fut vraiment agréable.

19- Remerciements à nos bénévoles

Nous tenons à remercier Caroline Lachance, mère de David Fortin, pour l'organisation du déjeuner au Saguenay.

20- Conclusion

Voilà le compte rendu des activités pour la région de Québec. Je tiens à vous souhaiter un bon début de printemps et je vous invite à sortir dehors afin de profiter de la luminosité et des bonnes odeurs de l'arrivée du printemps! Au plaisir de vous revoir bientôt!

Andrée Champagne

Coordonnatrice de Québec et de l'Est-du-Québec

LA PART DES MEMBRES - MEMBER'S PART

1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres.

2) Changement d'adresse

Nous acheminons régulièrement à nos membres des informations. Alors, si vous voulez ne rien manquer, veuillez aviser l'AFPAD de votre

changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404

3) Archives de l'AFPAD

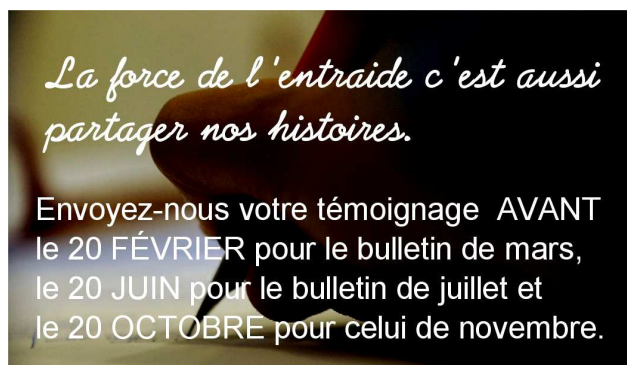
Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une **véritable photo** ou une **copie numérique** plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

5) Dates limites pour remettre vos textes



6) AFPAD Anglophone antenna

Mrs. Leeza Pousoulidis is the person responsible for the AFPAD anglophone antenna. Feel

free to contact us if you need help. We will be glad to serve you in english.

7) AFPAD stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.



Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows.

8) Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404

9) AFPAD Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it **all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned.** In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

10) Dead-lines to submit your texts



11) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

TÉMOIGNAGES - TESTIMONYS

Mission accomplie

Lorsqu'un parent d'un enfant en bas âge décède d'un acte criminel, n'allez pas croire que cela aura peu d'impacts au cours de sa vie, parce qu'il est trop jeune pour se rappeler. Perdre un parent est toujours difficile, mais quand on doit accepter qu'un autre humain ait décidé de le faire disparaître, de nous le voler, cela demeure un geste incompréhensible. Cet enfant sera toujours à la recherche de confirmation, d'information, du pourquoi. Tout au long de sa quête d'identité, cet enfant aura besoin d'en parler et d'entendre les vérités. L'important est de toujours dire LA VÉRITÉ.

Le samedi 9 décembre 1989, lorsque les policiers m'ont annoncé que Yvon est décédé et qu'il a été assassiné par arme à feu au cours de la nuit, j'étais en état de choc, je n'arrivais pas à y croire et surtout, je devais l'annoncer à Audrey, notre fille de 3 ans et demi. Comment? Lorsque je lui ai dit que son père est décédé, Audrey avait sa version bien à elle. « Je le sais, mon père s'est fait frapper par une auto et je ne le verrai plus jamais ». Ça c'était sa réalité à elle, j'ai laissé couler.

Toute une gamme d'émotions gèrera ma vie pour plusieurs mois à venir, mais je devais demeurer alerte, éduquer ma fille, mais toute seule maintenant. Le doute m'a envahi plusieurs fois. Le doute de ne pas être à la hauteur pour l'accompagner, lui donner de l'amour pour deux, la guider et la rassurer que je resterai auprès d'elle, que je ne vais pas mourir moi aussi. La réelle peur qu'on veuille la prendre en charge, en me jugeant inapte à m'en occuper. À travers cette impression où la vérité me glaçait, j'ai pris une attitude d'apparence : « tout est beau, je vais très bien »!

Ma famille et quelques personnes de ma belle-famille m'ont accompagnée en me permettant occasionnellement de prendre congé de mon rôle de parent unique. Ces répit si appréciés m'ont donné la chance de récupérer et de prendre du temps pour moi

et ont sûrement évité les débordements d'humeur d'une mère à la recherche de son équilibre. Comme cela arrive malheureusement dans plusieurs familles, il y a des ruptures nécessaires avec certaines personnes de notre entourage lors d'un décès et les circonstances particulières de celui d'Yvon n'ont pas aidé.

Audrey était trop jeune pour en décider et j'ai dû faire le choix pour nous deux. Cette décision bien réfléchie m'a permis de ne pas avoir à me justifier et à me faire porter une partie de la responsabilité du décès d'Yvon, ce qu'on tentait de me reprocher. Je comprenais que la peine et la colère les envahissaient eux aussi mais c'était trop pour moi. C'était ma vie et j'en faisais ce que je pouvais dans le déséquilibre qui m'accompagnait.

Audrey n'a compris que beaucoup plus tard le pourquoi de cette rupture. Vers l'âge de cinq ans, Audrey était plus curieuse. Comme je m'étais juré de lui dire la vérité, je répondais à ses questions sur le « comment c'est arrivé ? » et j'attendais les prochaines sans rien anticiper. C'était une énorme responsabilité de décrire les événements et de le faire avec les bons mots. J'avais aussi fait le choix de toujours lui parler de son père sans porter de jugement en rapport avec les événements qui ont causé son décès, parce que ma vision de sa vie ne se résumait pas seulement à la nuit du 9 décembre 1989. Beaucoup de bons moments ont été vécus avec lui et je me disais qu'elle pourrait se faire sa propre opinion lorsqu'elle serait plus grande. L'important c'était qu'elle sache que son père l'aimait énormément.

Un nouveau conjoint entra dans ma vie et Audrey est devenue la grande sœur d'un frère et d'une sœur. Lorsqu'elle avait neuf ans, elle était l'aînée de cette nouvelle famille et vivait aussi dans une nouvelle maison et un nouveau quartier.

L'endroit avait peu d'importance, tant que nous étions ensemble. Ma crainte qu'elle puisse avoir des problèmes d'apprentissage s'est estompée rapidement. Elle a très bien réussi, elle aimait l'école. Elle était à l'aise de répondre aux questions des autres enfants sur le fait qu'elle n'avait plus de père et comment il était mort.

C'est aussi à cette période qu'elle a eu de nouvelles questions. Où est le gars qui a tué mon père? Ste-Anne-des-Plaines c'est où? Moi je veux le voir, je dois lui parler? Oui, je craignais de faire la démarche, je ne voulais pas qu'elle se blesse mais je devais avoir confiance en cette rencontre où elle serait très encadrée. Cette rencontre lui permettrait d'avoir certaines réponses à ses questions et de confronter celui qui lui a enlevé son père.



Je comprenais qu'elle voulait reconstituer les événements pour elle-même, puisqu'elle avait très peu de souvenirs. Elle m'avait aussi demandé de lui montrer le lieu où a été commis le meurtre, elle avait besoin d'avoir des repères pour se faire ses images à elle. C'était maintenant son cheminement à elle qui comptait et il était bien différent du mien.

Je me suis sentie bien seule à tenter de trouver « Comment on s'y prend pour déranger un prisonnier? » Quelques informations reçues d'un détective de la Sûreté du Québec m'ont aidée à me diriger. Surprise ! Pas simple du tout, il y a son travailleur social qui devrait regarder la possibilité que cette rencontre se réalise. Étonnamment, de mon côté, j'éprouvais même une certaine colère qu'il existe un mur de protection entre lui et nous, pendant que moi, je vivais dans l'inquiétude que la vie de ma fille aille pour le mieux, malgré l'absence de son père, au quotidien.

Quelques mois passèrent et Audrey me dit de laisser tomber, elle n'avait plus envie d'aller à cette rencontre. Peut-être voulait-elle seulement vérifier si j'étais prête à aller jusqu'au bout ? Un jour elle m'a confié qu'elle n'avait qu'une seule question pour le meurtrier de son père. « Est-ce que tu savais qu'il était papa d'une petite fille ? » Elle souhaitait que la réponse soit non et était convaincu qu'il n'aurait pas posé ce geste s'il l'avait su. Elle a fait un autre bout de chemin et à l'âge de 13 ans, elle a décidé d'aller au fond des choses. Numéro de la cause en mains, elle se présente seule au Palais de justice de Québec et demande les boîtes du procès qui a eu lieu 10 ans plus tôt. Elle a fait la lecture de tous les témoignages en une seule journée.

À son retour, elle parlait très peu mais moi j'avais une question. « Est-ce qu'on t'a menti ou caché des choses ? » Bien sûr que la réponse a été non et je fus rassurée que ma fille sache qu'elle pouvait me faire confiance et que, dans l'avenir, je lui dirais toujours la vérité. Ce n'est que plus tard qu'elle porta des jugements sur les événements, c'était son interprétation mais elle savait faire la part des choses. C'est aussi dans cette période qu'elle exprima de la colère envers son père et je devais respecter ses états d'âme, c'était son deuil.

En 1994, c'est en lisant mon journal que j'ai pris connaissance d'un article sur le nouveau jugement qui venait d'être rendu pour le meurtrier de Yvon : Stéphane Paradis, coupable d'homicide involontaire. D'un jugement de meurtre au 2^e degré avec possibilité de libération conditionnelle après 25 ans, rendu en mars 1990, il pouvait être libre très bientôt. En 1994, les familles ne faisaient aucun suivi

de la cause qui les concernait, aucune obligation du système judiciaire de les aviser de la date de comparution du condamné. C'est ainsi que Paradis a été libéré 7 ½ ans après le meurtre.

Vers ses 15 ans, dans le cadre d'une journée carrière, Audrey a pris rendez-vous avec le détective qui était chargé de l'enquête. Lui et moi avons convenu d'une rencontre auparavant, il ne voulait surtout pas déclencher une crise, il voulait savoir ce qu'elle savait et où elle en était face aux événements. Il demanda qu'un éducateur de son école soit informé de sa démarche pour pouvoir la supporter et prendre de ses nouvelles. J'ai vraiment apprécié que le détective accepte de la rencontrer et qu'il lui donne de son temps et surtout qu'il démontre une réelle inquiétude sur l'impact de cette rencontre. Il a répondu à toutes ses questions et elle semblait satisfaite de ses réponses. Une autre étape était franchie.

C'est aussi à cette même période qu'elle a décidé de rendre visite à certains membres de la famille de son père, parce qu'elle voulait savoir pourquoi ils ne s'étaient pas préoccupés d'elle, pourquoi elle n'avait jamais reçu d'appels ou de cartes d'anniversaire. Elle a posé ses questions, elle a obtenu des réponses vagues. À travers cette démarche, j'ai bien senti sa peine et une fois de plus, je me suis rendu compte à quel point Yvon lui manquait. Elle a été déçue mais heureusement, elle avait de bonnes relations avec d'autres membres de la famille et elle est toujours contente de les retrouver pour le temps des Fêtes. Elle tient à conserver ce lien et n'a pas manqué une occasion depuis le départ de son père. Je les remercie d'avoir compris, malgré la peine de la perte de leur frère. Je considère que c'est un privilège pour nous, d'être reçues chez eux, accompagnées de toute ma nouvelle famille.

En 1996, le bureau de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) a découvert une erreur survenue lors du traitement du dossier en 1989. Non seulement je n'avais plus droit à la rente à vie mais en plus, on m'avait versé deux ans en trop.

La rente aurait dû être versée à Audrey depuis deux ans. De mon côté, c'était la panique : après multiples contestations des décisions, il nous a fallu attendre quatre ans avant d'être entendues au Tribunal administratif du Québec. Il a fallu mettre sur pied un conseil de famille, pour ensuite former le conseil de tutelle pour Audrey. Par la suite, nous avons dû nommer une tutrice légale qui assistait à toutes les rencontres avec l'avocat, tout cela pour assurer la bonne défense d'Audrey car j'étais en conflit d'intérêts.



Puis il y a eu le Curateur public à qui je devais rendre des comptes annuellement et qui s'informait régulièrement de la suite du dossier. Audrey a toujours suivi toutes les procédures et a été tenue au courant de toutes les sommes impliquées. Mon plus grand stress était que, si l'IVAC n'était pas tenu responsable, je devrais remettre la somme reçue en trop à ma fille dans un délai très court et je craignais que des questions d'argent ne mettent en péril notre relation.

La fin des procédures donna un tout autre résultat : en décembre 2000, le jugement a été rendu en notre faveur : lors du règlement du dossier, le laxisme des fonctionnaires a conduit à une situation conflictuelle entre la mère et la fille et l'IVAC a dû rembourser Audrey. Quel soulagement !

À l'âge de 16 ans, Audrey a décidé de faire la demande à son conseil de tutelle pour devenir « mineure émancipée », ce qui lui fut accordé. Puisqu'elle va toujours au fond des choses, c'est lors du recours contre l'IVAC qu'elle a pris connaissance des règles administratives de la curatelle. À partir de ce moment, elle est devenue responsable de ses avoirs et en faisait seule la gestion. Elle savait que son père lui avait légué ce dont elle avait besoin pour payer ses études et prendre sa vie en main. Je n'ai pas été surprise de sa maturité à bien s'occuper d'elle et à préparer son avenir.

C'est au collégial que son choix de carrière s'est dessiné. Elle s'inscrit en droit à l'université. Pour moi ça allait de soi car elle a toujours argumenté et cherché la vérité. Déjà très jeune, je lui disais, si tu ne fais pas une syndicaliste comme ton père, tu seras sûrement une avocate. Elle a hérité de ce beau trait de caractère. Elle a terminé son BAC avec succès, elle n'acceptait pas d'avoir un C, elle n'a obtenu que des A+, A et B+. Durant ses études, elle a même quitté le Québec pour une session en droit international à Toulouse en France. C'était notre première séparation qui a duré cinq longs mois.

En septembre 2009, elle s'est inscrite au Barreau et elle a passé quatre mois à étudier en vue des examens. Je suis impressionnée de la rigueur et des efforts qu'elle a dû y mettre. En janvier 2010, elle a obtenu les résultats, elle a très bien réussi. Comme elle a fait la course aux stages et qu'elle a été retenue, elle passera les six prochains mois dans un cabinet privé de Québec.

Le 23 juillet 2010, je me suis présentée à la salle numéro 4 du Palais de justice de Québec où la bâtonnière du Barreau de Québec a assermenté Audrey. Quelle fierté et beaucoup d'émotions ! Au

moment de la remise du diplôme, j'ai levé les yeux pour m'adresser à son père : « MISSION ACCOMPLIE ».

Comme à chaque fois qu'un événement important survient dans la vie de ma fille, Yvon n'est pas là pour lui dire qu'il est lui aussi, fier d'elle. Moi, je suis fière d'elle et je suis fière de nous.

Depuis le décès d'Yvon, chacune à sa manière, continue sa vie en se demandant ce que ça aurait été s'il n'avait pas été assassiné. Audrey se serait-elle rendue au fond des choses ? Est-elle satisfaite des réponses qu'elle a obtenues ? Seul l'avenir nous le dira. Quant à Stéphane Paradis, il semble avoir été réhabilité pour le moment. Il est revenu s'installer dans notre ville, il a un emploi, vit en couple et est père de deux enfants.

J'ai décidé de faire ce témoignage aussi pour dire que si l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD) avait existé en 1989, j'aurais fait appel à elle. Depuis 3 ans, j'en suis membre et je supporte cet organisme, parce que malheureusement, un autre parent sera un jour assassiné et qu'une famille aura besoin d'aide et y trouvera tout le support dont il a besoin. Peu importe le nombre d'années qui nous séparent des événements, nous cheminons toujours en participant aux activités offertes par l'AFPAD et reprenons un peu plus, à chaque fois, le pouvoir sur nos vies.

Nous sommes maintenant trois membres de la même famille à l'AFPAD puisque Audrey vient d'adhérer et Nicole, sœur d'Yvon, y est depuis 3 ans.

Si l'AFPAD avait existé en 1989, elle m'aurait accompagnée pour :

- Me supporter pour gérer les médias qui tentaient désespérément de s'introduire dans notre vie
- M'écouter lorsque j'en avais besoin
- M'informer des procédures judiciaires criminelles à venir
- M'accompagner au Palais de Justice pour le procès (je n'ai pas eu la capacité d'y assister)
- Me mettre en contact avec d'autres familles qui ont vécu un drame pour partager
- M'épauler dans la démarche pour rencontrer le meurtrier au pénitencier
- M'informer de nos droits concernant la libération du meurtrier
- Me guider et me conseiller dans les procédures contre l'IVAC et l'administration de la curatelle

Et l'AFPAD existe aussi pour continuer à aider les familles des victimes, elle est présente auprès

des gouvernements pour faire changer les lois dans le but d'une justice équitable en particulier avec le projet de la Charte des droits des victimes et bien d'autres.

Merci l'AFPAD d'être dans nos vies!

*Ghislaine Fréchette, mère d'Audrey
Conjointe d'Yvon Bilodeau,
Assassiné par arme à feu le 9 décembre 1989*

Nous t'aimerons toujours

Il y aura 11 ans le 28 avril prochain, que nous apprenions la mort de notre fille Guylaine, cadette de la famille. Elle avait été violée et assassinée dans son appartement où elle vivait pour ses études au CÉGEP de Jonquière, en éducation spécialisée. Elle partageait son logement avec deux autres jeunes filles qui, ce soir là, comme si c'était le hasard, étaient absentes : l'une ayant quitté en fin de journée pour un travail de fin de semaine et l'autre étant partie veiller dans un bar. Cette dernière oubliait souvent sa clef d'appartement et demandait de ne pas barrer la porte, c'est pourquoi il y avait une habitude d'établie.

Elle revenait chaque fin de semaine à la maison. Cette dernière fois, c'était la fin de semaine de Pâques. Elle était confiante. Dans le cadre de sa formation, elle préparait une activité à présenter dans une résidence de personnes âgées pour vendredi le 28, avec une collègue du CÉGEP. La veille, vers 21 heures 30, elles avaient finalisé ensemble les préparatifs de la journée. C'est justement celle-ci qui, le matin venu, voyant que Guylaine retardait l'heure du départ fixé, et voyant qu'elle ne répondait pas au téléphone, s'est rendu à l'appartement et, qu'elle ne fut pas sa surprise de la retrouver étendue sur son lit à demie nue. Le drame se serait passé entre 21 heures 30 et minuit le jeudi. Imaginez le reste : le déplacement vers le poste de police, et l'interrogatoire infini à lequel elle a dû faire face, comme une criminelle ! Elle a vécu une journée d'enfer, seule, sans le soutien de personnes proches ou d'ami(e)s.

C'est en fin de journée du 28, vers 16 heures, que j'ai appris la nouvelle alors que je sortais du centre d'achats. Les policiers informés que je me retrouvais en ville, me recherchaient depuis le matin et m'avaient retracée par l'immatriculation de ma voiture. En m'asseyant dans l'auto, quelle ne fut pas ma surprise en les apercevant devant moi et m'interrogeant sur mon identité et vérifiant le lien que Guylaine pouvait avoir avec moi. Je prévoyais aller la chercher après son activité vers 16 heures 30. On m'a d'abord fait croire qu'elle pouvait s'être enlevé la vie

ou qu'il pouvait s'agir d'un homicide. Je n'ai jamais voulu croire au suicide, puisqu'elle était confiante dans la vie et avait beaucoup de projets devant elle. Un courant m'a traversé le corps, je tremblais, je n'avais plus de force dans les jambes. Heureusement, j'avais une de mes sœurs qui m'accompagnait ce jour là, elle m'a été d'un grand soutien. Elle l'est encore aujourd'hui pour notre famille.

C'est alors que notre vie familiale a basculé. Tout est devenu étrange dans notre vie tout à coup... Nous nous retrouvions soudainement au milieu d'un long et tortueux désert à traverser...

La route fut pénible. Il a fallu composer avec le mystère qui entoure encore sa mort aujourd'hui. Que de questions ont parcouru nos pensées : Qui a tué notre fille ? Où se trouve-il ? Pourquoi elle ? La connaissait-il ? A-t-elle souffert ? Pourquoi nous ? Qu'a-t-elle fait ? Qu'avons-nous fait ? Pourquoi...pourquoi ?

Notre fille...notre fille chérie pour qui nous faisons des projets. Notre fille qui mordait dans la vie et qui ne prévoyait que de belles choses. Elle était près des gens, elle ne souhaitait que le bien, justement elle se préparait à faire un séjour en Haïti participer à une œuvre humanitaire en compagnie d'un groupe de jeunes filles de son âge et de religieuses de la famille Myriam.

Nous avons dû continuer sans elle. Le dialogue fut difficile en famille. Les enfants n'osaient parler de leur sœur et de ce qu'ils ressentaient, peut-être pour nous protéger... Ils ont dû composer avec le quotidien, de retour à leur emploi. Nous nous demandons aujourd'hui, comment sommes-nous parvenus à survivre à cette épreuve terrible qu'est la perte d'un enfant !

Notre vie de couple est aussi devenue particulière. Un jour l'un allait bien, puis le lendemain, c'était l'autre. Nous en parlions ensemble, nous pleurions ensemble de ce drame qui nous a laissé devant le néant. Longtemps, lors des repas, il m'est arrivé de dresser un couvert de plus. Lorsque nous nous rendions compte que nous avions ri ou que nous nous étions amusés un peu, nous nous sentions coupables d'avoir oublié quelques instants, notre malheur.

Le temps a passé. Nous ne pouvons effacer un tel drame de notre mémoire, la blessure demeure. L'histoire est toujours un mystère, puisque le meurtrier court toujours. Nous savons que nous ne sommes pas seuls, qu'il y a d'autres familles qui vivent le même malheur. Lorsque nous y pensons, nous trouvons inconcevable que nous demeurions

ainsi sans réponse. Il ne faut pas s'y arrêter. Nous essayons de donner un sens à notre vie. Nous devons continuer, s'accrocher à ce qu'il nous reste. Nous avons encore trois autres enfants dont un garçon de 39 ans et deux filles, l'une de 36 ans et l'autre de 34 ans qui nous ont donné cinq petits enfants. Nous souhaitons avoir le bonheur de les cajoler encore longtemps.

Nous avons connu l'association des familles de personnes assassinées ou disparues, fondée par Monsieur Boisvenu et trois autres pères de famille. D'avoir connu des personnes qui ont vécu le même drame, nous a aidé. Nous avons également visité des forums sur internet, où nous pouvions partager nos états d'âme. Nous continuons à participer aux rencontres de groupe des Amis compatissants. Ce sont des rencontres à travers lesquelles nous pouvons partager avec d'autres parents ayant vécu la perte d'un enfant. Là, nous nous sentons respectés malgré les circonstances différentes dans lesquelles nous avons perdu notre enfant.

L'an dernier, nous avons souligné de façon particulière, le dixième anniversaire de son départ. Nous voulions que l'entourage se rappelle que cette histoire nous habite encore et fera toujours partie de nous et que nous avons toujours besoin d'être soutenus pour continuer.

Voilà, en partie, l'historique de notre vécu suite à l'assassinat de notre fille de 19 ans. Elle aurait célébré ses 30 ans le 3 avril 2011. Elle était trop jeune ! Nous espérons toujours que la lumière se fasse, non pas par vengeance, mais pour que justice soit faite et surtout pour que ce mal cesse afin d'éviter qu'il n'y ait d'autre victime.

*Guylaine,
Ton nom résonne au fond de
nos cœurs comme un écho.
Il y restera à jamais gravé.
Nous t'aimerons toujours !*

*Jeanine Caouette,
mère de Guylaine Potvin
assassinée le 27 avril 2000.*

Jamais plus quelqu'un ne te fera du mal

Déjà trois ans que tu nous as quittés sans même un adieu. Pas un jour ne passe sans que mes pensées s'envolent vers toi. Ma seule consolation est que maintenant, tu reposes en paix et que jamais plus quelqu'un ne te fera du mal.

Si tu voyais ton fils comme il a grandi pendant l'année qui a suivi ton décès. Nous avons eu peur pour lui, mais avec beaucoup d'amour et de tendresse, je crois qu'on en a fait un petit bonhomme heureux, même s'il doit vivre avec le cauchemar de t'avoir trouvée morte dans des circonstances atroces.

Moi, j'aime à me rappeler de la dernière fois que tu m'avais rendue visite pour l'anniversaire de ton fils. J'ai aussi en souvenir les 3 à 4 appels par semaine que tu faisais, les anniversaires que tu n'oubliais jamais, tu étais toujours la première à appeler, envoyer des messages par courriels et des cartes de souhait.

En déambulant dans la maison, plein de choses me rappellent toi, des choses faites de tes mains, broderies, céramiques, tricots, sans oublier les confitures et les conserves que tu confectionnais et que tu nous donnais en cadeau pour Noël. Nous avons passé des moments inoubliables en ta compagnie.

Diane, tu es toujours présente dans mon cœur, je t'aime et je ne t'oublierais jamais.

*Nicole Roberge,
mère de Diane Clouâtre,
assassinée le 9 février 2008*

Le deuil de mon père...

J'ai actuellement une surcharge de travail et je crois bien que c'est une raison aussi pour éviter de trop réfléchir à ce que l'assassinat de mon père, le 21 avril 2002, me fait vivre. Mais en même temps, ça a changé ma vie et m'a fait prendre une voie que je ne croyais pas être capable de prendre.

Bien avant que mon père décède, j'avais des doutes sur moi et sur ce que je voulais faire de ma vie. Plaire ou ne pas déplaire à mon père était assez prioritaire. Je ne comprenais même pas pourquoi je ne faisais pas ce que j'aimais dans la vie. Je croyais que si mon père était fier, c'était le meilleur choix que je pouvais prendre.

Le témoignage du deuil lié à la mort de mon père est tellement une partie infime de ma réalité que j'ai bien peur qu'une page ou deux ne suffiront pas. Dans ma situation, mon deuil est non seulement compliqué, mais aussi, plus qu'un seul deuil.

Le deuil de mon père est certes le plus important à ce jour que j'ai eu à vivre. Je dois tout de même me référer à mes premières expériences de deuil d'une personne pour vous permettre de saisir la stupeur dans laquelle je me trouve encore.

Il y a bien eu ma grand-mère maternelle et mon grand-père paternel, mais je n'ai aucun souvenir

ou image de leur décès. Je n'ai que mon imagination. Je n'ai pas de photos, pas d'odeur, pas de souvenirs d'enterrement, etc. Dans certains cas, je n'existais pas encore, c'est la photo du mariage de ma grand-mère qui me le fait savoir. C'est la photo de la famille de ma mère qu'il me reste. Aucune place pour les photos de mes aïeux. Ils sont retournés poussières et restent mystérieux à mes yeux.

Ce qui est plus près de moi, c'est la première femme du deuxième mari de ma mère (presque mon père adoptif). Cette femme n'a même pas de visage pour moi, elle est simplement les prothèses mammaires qui restaient dans le sous-sol quand nous avons emménagé. Avec les années, j'ai vu mon demi-frère, son fils, avoir tellement de misère avec la vie que je crois qu'il vit simplement dans l'attente que la vie lui revienne. Alors, c'est ça que j'ai voulu faire moi aussi quand mon père est mort. L'oublier, l'enlever de ma vie, comme si on jetait une paire de chaussures qui seraient tombées sur le banc de scie!

Alors, ma première difficulté a été d'admettre qu'il était mort assassiné. N'utilise-t-on pas ce terme pour des meurtres avec préméditation ou guet-apens? Je ne sais pas si j'ai envie de savoir que quelqu'un désirait voir mon père mort! Pourtant, j'ai déjà espéré qu'il disparaisse de ma vie, parce que je croyais que j'arrêteraï de souffrir de nos relations pauvres, rares et sans qualité. Mais faire l'acte d'enlever la vie d'une personne humaine même si elle se ruait sur moi avec une hache, je ne comprends pas pourquoi une personne ferait ça!

Me mélanger dans ces mots : homicide, volontaire, involontaire, assassinat, etc., c'est un peu tourner encore autour de la conscience de la perte de mon père et du choc de sa mort.

Dans ma vie en relation avec lui, j'avais déjà perdu mon père. Il n'était plus celui qui m'avait pris dans ses bras le jour où ma mère lui avait fait parvenir les documents du divorce. Ce jour là, la crainte de voir la police l'avait suffisamment réfréné pour qu'il cesse de battre ma mère.

C'était le seul moment de ma vie où j'avais compris que mon père était le plus fort. Mais ma mère l'avait protégé car elle savait qu'il ne ferait aucun mal à ses enfants. Seulement, il y avait clairement un défaut de fabrication chez mon père, il n'arrivait pas à entrer en relation avec les gens autrement que par l'humour, le travail physique et les mots dits par les autres. Il n'y avait que peu d'expression affective. D'ailleurs, il souffrait du cœur, il avait déjà eu la

« Cadillac » des crises cardiaques, une artère du cœur atteinte.

À suivre...

Membre anonyme de l'AFPAD

Fille d'un père assassiné

Nous avons besoin de rencontrer des gens qui ont vécu la perte d'un être cher

Je tiens à vous faire part de mon témoignage. Le 21 juin 2010, un être ignoble nous a enlevé une personne qui nous était chère, ma fille Cindy Gauthier, fut assassinée par son ami de cœur. Moi, Louise, mon conjoint Clément, mon fils Allan ainsi que sa conjointe Erika, avons vécu un enfer terrible depuis ce jour.

Cindy était âgée de 26 ans, elle aimait la vie, elle aimait donner aux autres, elle était notre joie de vivre et une partie de nous est morte avec elle. Elle travaillait comme hygiéniste dentaire dans la communauté de Mistissini depuis janvier 2010. Elle avait travaillé auparavant dans la communauté autochtone d'Obédjiwan pendant cinq ans, c'est là qu'elle a rencontré son assassin.

Le départ tragique de notre fille a brisé nos vies. Notre souffrance est inexplicable. Je tiens à remercier Madame Andrée Champagne de l'AFPAD qui nous donne un soutien extraordinaire. Les déjeuners causeries et les supports téléphoniques nous font un grand bien car nous avons besoin de rencontrer des gens qui ont vécu la perte d'un être cher. Peu importe la manière, soit par acte criminel ou par suicide, la culpabilité est la même, et cette association nous permet de parler de ce que nous vivons, on pleure, on rit, tout cela dans une atmosphère familiale.

C'est bon de voir que nous ne sommes pas les seuls à avoir de la difficulté à comprendre le pourquoi du comment. Merci à l'AFPAD en mon nom et en celui de ma famille.

Félicitations pour votre travail car, dans ces moments difficiles, nous avons besoin de vous, vous mettez un baume sur notre tragédie. Un merci spécial à Madame Andrée Champagne qui nous donne l'impression de faire partie de la famille, avec tous ces gens qui vivent les mêmes tragédies que nous.

Un merci spécial à Madame McInnis et son conjoint, pour la rencontre du 13 février dernier, cette rencontre fût tout simplement extraordinaire. C'est une grande femme.

En terminant je voudrais dire à mon bébé Cindy : « *Repose en paix tu le mérites, tu étais*

devenue une femme extraordinaire, ton père, ton frère ainsi que moi sommes fiers de la femme que tu étais devenue. Tu vivras toujours dans nos cœurs. Nous t'aimons mon bébé. »

*Louise et Clément Gauthier
Parents de Cindy Gauthier
Assassinée en 2010*

J'ai besoin de savoir que je ne suis pas le seul

Après 10 ans et 5 mois, je commence à avoir un peu plus de confiance en la justice. Le gouvernement commence à resserrer ses lois. Fini les libérations conditionnelles après 15 ans de prison. Fini aussi les libérations automatiques au 1/6 de la peine pour aller en maison de transition (prison dorée).

Je me suis empressé cette semaine d'appeler l'équipe d'enquêteurs qui a réussi à faire condamner Alain Perrault pour le meurtre au premier degré de Lyne Massicotte. Je les ai réservés pour régler le dossier de ma fille, Nathalie Godbout.

Pour les enquêteurs, je pense que Nathalie Godbout ne veut pas dire grande chose, car j'habite très loin des stations de télévision, donc c'est un dossier pas trop médiatisé. Je suis certain que ma fille aura son tour. Je ne suis pas prêt de lâcher. Plus le temps passe, plus j'ai envie de me battre pour que justice soit rendue à ceux qui, comme moi, sont en attente de savoir ce qui est arrivé à un membre de leur famille ou à un proche parent, de qui nous sommes sans nouvelle.

Lors de la dernière rencontre à Québec, organisée par Madame Andrée Champagne, coordonnatrice de l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues, j'ai posé quelques questions aux enquêteurs qui ont suivi des cours spéciaux sur la recherche de personnes disparues. Cette rencontre m'a permis d'avoir un peu plus confiance. Ils sont à faire l'entraînement d'autres enquêteurs pour les aider. Cela devra permettre de régler quelques dossiers qui traînent depuis longtemps.

Je me demande toujours comment se sentent les autres personnes qui sont comme moi, à attendre le dénouement de leur dossier. Moi, je ne vois presque plus mes petits-enfants et à chaque fois que je les vois, je ne peux retenir mes larmes. Ils étaient tout pour leur mère. Elle n'a pas eu la chance de les voir commencer l'école ni de grandir.

Je me souviens des premières comptines que ma petite fille a apprises à l'école. Dès son arrivée à la maison, elle ouvrait l'ordinateur de son père et

racontait sa comptine à sa mère. Lorsque l'ordinateur ouvrait, on avait la photo de sa mère en arrière-plan de l'écran et je vous dis qu'on restait marqué pour longtemps.

Je continue à penser aux choses que ma fille avait rêvé de faire dans les années qui ont suivi la naissance de ses enfants. Ils avaient commencé à bâtir un chalet qui occupait toute leur fin de semaine. Les enfants en profitaient pour faire des tours de 4 roues avec leur grand-père. Ils revenaient fatigués, mais profitaient au maximum de leurs courses entre les arbres et pourquoi pas jouer dans les trous d'eau?

Je voudrais bien pouvoir rencontrer plus de personnes qui vivent les mêmes problèmes que moi. Je ne sais pas ce que je donnerais pour pouvoir aider les autres et de pouvoir m'impliquer à fond pour faire avancer les choses.

Je demande à tous et à toutes de ne pas lâcher, car moi j'ai besoin de savoir que je ne suis pas le seul à me battre pour faire changer les lois.

*Jean-Guy Godbout,
Père de Nathalie Godbout,
Disparue le 23 ou 24 septembre 2000*

Poème à la mémoire de Lyne Massicotte

Tu es partie en espérant trouver l'amour
Toi, notre mère, notre soeur, notre amie
Mais, tu es disparue, sans aucune trace, un jour
Peut-être es-tu déjà au paradis?

Tu étais une toute petite fleur d'amour
Qui voulait tant connaître le bonheur
Avec un homme qui saurait t'aimer pour toujours
Te combler, te chérir et t'entourer de fleurs

Où que tu sois, Lyne, délivre-nous de nos douleurs
Guide nos pas pour te retrouver
Sur le chemin du dernier souffle de ton cœur
Pour que l'on puisse savoir ce qui t'est arrivé

Fleurs des eaux, fleurs des terres, fleurs du paradis
Par votre parfum et votre vitalité
Veillez et protégez son corps,
Car Lyne Massicotte savait vous aimer

*Richard Poulin,
Auteur-compositeur
Québec*

NOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Comme certains de nos membres ne sont pas abonnés à un service Internet et conséquemment, n'ont pas accès aux communiqués de presses émis par l'AFPAD et publiés sur notre site. Ils sont désormais publiés dans le bulletin pour mieux vous informer.

10 janvier 2010

Réaction de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues à l'agrandissement de la prison de Cowansville

Depuis la création de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues il y a 6 ans, nos familles membres, qui sont maintenant au nombre de 550, revendiquent une meilleure justice pour les victimes d'actes criminels.

Assez souvent, les criminels dangereux ne paient pas suffisamment leur dette envers la société. Le gouvernement a donc pris diverses mesures qui ont eu pour effet d'alourdir les sentences et ainsi augmenter le temps passé en prison.

L'Association que je représente n'est donc pas surprise, comme conséquence logique à ces mesures, d'apprendre qu'il y aura des investissements dans l'agrandissement de certaines prisons dont celle de Cowansville. C'est même une réponse opportune aux demandes formulées par nos membres qui souhaitent que les criminels purgent des peines en relation avec la gravité de leur crime.

Nous souscrivons donc à l'annonce que fait Madame Glover au nom du gouvernement canadien tout en réitérant que les programmes de réhabilitation à l'intérieur des murs des prisons devront s'améliorer de façon à faire en sorte que ces individus, privés de leur liberté, redeviennent un jour de meilleurs citoyens au sein de la société. La punition doit viser la réhabilitation puisqu'un fort pourcentage des personnes incarcérées se retrouvera un jour dans la communauté.

Nous ne pouvons ramener à la vie ceux et celles qui ont été assassinés ni consoler leurs proches mais ne pouvons-nous pas leur garantir que ceux qui commettent les crimes les plus graves en paient le juste prix. Une société sécuritaire et juste ; c'est ce que souhaitent les familles de personnes assassinées ou disparues.

Michel Laroche,

Président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues

NOUVELLES DU SÉNAT

Bilan de ma première année au Sénat

En fonction depuis le 3 mars 2010, ma priorité en tant que nouveau sénateur conservateur, a été de bien représenter, à la Chambre haute, les intérêts des victimes d'actes criminels et ceux de leurs familles.

Conséquemment, je me suis investi dans les projets de loi que j'ai défendus durant les 5 dernières années en tant que président de l'AFPAD. Ces derniers étaient :

- Création d'un poste d'ombudsman des victimes d'actes criminels
- Rendre le pardon plus difficile à obtenir
- Sentences plus sévères pour les prédateurs sexuels
- Amélioration de l'efficacité du registre des prédateurs sexuels
- Loi Sébastien, lois plus sévères pour les jeunes contrevenants
- Respect des sentences dans le cas de meurtres

Il faut comprendre que la philosophie du parti conservateur ne passe pas exclusivement par la condamnation d'un plus grand nombre de criminels. Notre approche en matière de justice et de sécurité publique réside essentiellement à prioriser la protection de la population sur la réhabilitation des criminels.

Actuellement, près de 60 % des criminels hébergés dans les pénitenciers fédéraux sont des récidivistes et à peine 1 criminel sur 3 participe à un programme de réhabilitation. Dans le système pénitencier actuel, l'ensemble des criminels bénéficient des mêmes privilèges sans que ceux-ci aient été mérités. Il faut donc remettre du bon sens dans le système carcéral en différenciant droits et privilèges que l'on peut reconnaître aux criminels.

En tant que gouvernement responsable et à l'écoute des victimes d'actes criminels et de la population en général, nous désirons réformer le système carcéral. Cette réforme touchera également le processus de remise en liberté prématurée et reposera sur les 3 valeurs fondamentales suivantes :

1. Rigueur dans l'administration des sentences
2. Responsabilisation du criminel dans son processus de réhabilitation
3. Imputabilité des administrateurs à rendre le système carcéral plus performant

Notre gouvernement investira \$ 2,7 milliards dans cette réforme au cours des 5 prochaines années. Ces



dépenses incluent la modernisation des pénitenciers fédéraux, l'adaptation de ceux-ci à la clientèle carcérale vieillissante et aux conditions d'incarcération découlant de la Charte des droits et libertés.

En conclusion, plusieurs projets de loi seront étudiés dans les prochains mois tant au Sénat qu'à la Chambre des communes. En grande majorité, ils ont été proposés par des organismes qui défendent les droits des victimes d'actes criminels. 2011 sera une année très active et j'aurai sans doute l'occasion de vous écrire à nouveau sur le sujet dans le prochain bulletin.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter le bureau du Sénateur Boisvenu au 613-943-4030 ou par courriel boisvp@sen.parl.gc.ca

Communiqué de presse sur la loi mettant fin à la libération conditionnelle anticipée pour les meurtriers

OTTAWA, le 15 février 2011 – L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, accompagné du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, a salué aujourd'hui l'adoption au Parlement du projet de loi S-6, *Loi renforçant la sévérité des peines d'emprisonnement pour les crimes les plus graves*. Cette loi abroge la « disposition de la dernière chance » qui permettait aux meurtriers d'obtenir une libération conditionnelle anticipée.

« Notre gouvernement prend des mesures pour que les meurtriers se voient imposer des peines sévères pour les crimes les plus graves, a déclaré le ministre Nicholson. Cette loi mettra fin à la souffrance infligée aux familles des victimes, qui doivent assister aux demandes répétées de libération conditionnelle anticipée. Les victimes ne devraient pas avoir à revivre leur perte encore et encore. »

L'élimination de la disposition de la dernière chance garantit que les criminels qui commettent un meurtre au premier degré ne pourront solliciter la libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans de leur peine. De même, les délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré ne pourront plus solliciter la libération conditionnelle avant l'écoulement de leur période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle, ce qui pourrait aller jusqu'à 25 ans.

« Notre gouvernement poursuit l'adoption de mesures pour protéger les droits des victimes d'actes criminels, a déclaré le sénateur Boisvenu. Nous estimons que le système de justice ne doit pas faire passer les droits des criminels devant les droits des

citoyens respectueux de la loi. Nous continuerons d'appuyer les victimes d'actes criminels et de promouvoir l'adéquation de la peine que recherchent les Canadiens. »

« L'adoption de cette loi est une grande victoire pour les familles de personnes assassinées ou disparues. Cette loi reconnaît les efforts déployés depuis cinq (5) ans par les centaines de familles membres de l'AFPAD afin que la justice canadienne respecte la sentence imposée à un assassin par un juge ».

Le sénateur Boisvenu espère que la loi entrera en vigueur le plutôt possible. Une fois qu'elle le sera, les criminels qui commettront un meurtre ne pourront plus faire de demandes de libération conditionnelle anticipée. Les criminels qui purgent actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité ou qui sont en attente de leur sentence seront assujettis à des règles plus sévères lorsqu'ils se présenteront devant la commission canadienne des libérations conditionnelles.

Enfin, le sénateur Boisvenu dénonce la prise de position du Bloc sur ce projet de loi. En effet, le Bloc qui se dit défenseur des intérêts du Québec et des victimes à la Chambre des communes, a voté contre ce projet de loi, tant réclamé par les familles de victimes du Québec.

*L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu, sénateur
Père de Julie assassinée en 2002*

LE MOT DE LA FIN

Lorsque que certains disent des victimes qu'elles sont mues par la colère et le désir vengeance c'est un argument fallacieux** destiné à **leur ENLEVER leur DROIT de PAROLE.**

**** Qui est destiné à tromper, à égarer.**

QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD,
6540 Beaubien Est,
Bureau 300 D
Montréal, Qc H1M 1A9

Sans frais :	1-877-484-0404
Montréal :	(514) 396-7389
Québec :	(418) 686-5443
Service anglophone :	(514) 396-7389
Courriel :	administration@afpad.ca
Site Internet :	www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination :	Diane Carlos
Mise en page :	Diane Carlos
Révision des textes	Raymonde Hébert
Envoi postal :	Sema Solmaz

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président :	Michel Laroche
Nouvelles du conseil d'administration :	M Laroche
AFPAD –Montréal:	Raymonde Hébert
AFPAD – Québec:	Andrée Champagne

COLLABORATEURS

Pierre-Hugues Boisvenu, Jeanine Caouette, Ghislaine Fréchette, Louise et Clément Gauthier, Jean-Guy Godbout, Nicole Roberge.



PROCHAINE PARUTION

1 JUILLET

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

20 JUIN

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

